



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : PRESTATION POUR L'ANIMATION  
D'UN STAND "VELO-SMOOTHIE" DANS LE  
CADRE DE LA JOURNEE DE LA SANTE**

**DÉCISION N° DM-22-174  
EN DATE DU 09 MAI 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société PASS-ZEN-SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 PARIS, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation d'un stand d'animation « vélo smoothie » le 25 juin 2022 de 11h à 17h30 dans le cadre de la journée de la santé ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société PASS-ZEN-SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS, située au 29 rue Viala 75015 PARIS, une convention pour l'organisation d'un stand d'animation « vélo smoothie » de 11h à 17h30 le samedi 25 juin 2022, dans le cadre de la journée de la Santé pour un montant de 2070€ TTC (deux mille soixante-dix euros) ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-Imc1H9666H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
---